

HANDIPASS

La Loi du 11 Février 2005 sur l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées traite la mise en place pour tout établissement recevant du public (ERP) d'une accessibilité totale pour les personnes à mobilité réduite (PMR). Les ERP doivent d'ici 2015 se conformer aux normes en vigueur pour tout bâtiment existant et pour toute construction future.

« Art. L. 111-7-3. - Les établissements existants recevant du public doivent être tels que toute personne handicapée puisse y accéder, y circuler et y recevoir les informations qui y sont diffusées, dans les parties ouvertes au public. »

Suivant cette loi, certains bâtiments ne peuvent pas être modifiés, notamment pour les bâtiments du patrimoine, pour cause de contraintes techniques ou pour des coûts supérieurs au chiffre d'affaires de l'établissement.

Ce pourquoi Ex Industries propose une solution de substitution pour tout ERP ne pouvant proposer un accès total aux PMR : le HandiPass.

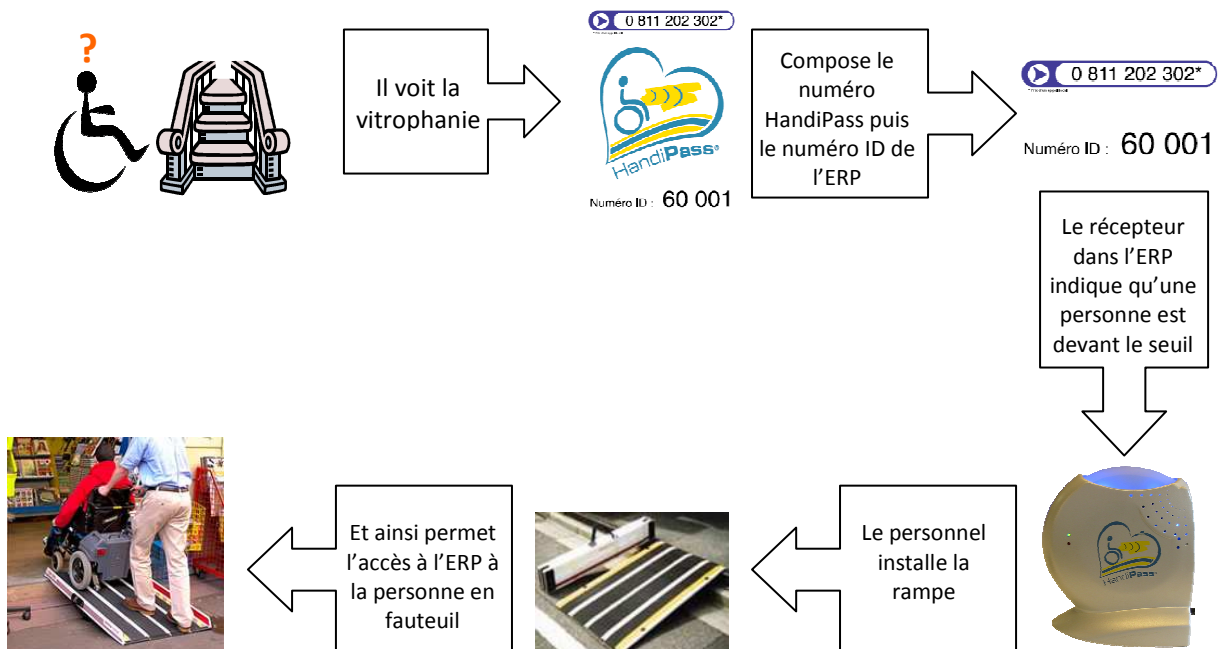


HandiPass : fonctionnement et avantages

Le pack HandiPass se compose de 3 éléments :

- **La Rampe d'accès mobile, pliante et légère**, que le personnel déploie en quelques secondes, permet à la personne en fauteuil de franchir le seuil de porte.
- **Une vitrophanie** indiquant le numéro HandiPass et le numéro d'identifiant de l'ERP
- **Le récepteur sonore et lumineux** permet à la personne handicapée de se signaler auprès du personnel d'accueil

Une personne en fauteuil roulant arrive devant un ERP :



La personne en fauteuil roulant peut aussi se faire connaître par le biais d'un bouton sonnette HF situé à côté de l'entrée, au niveau de la vitrophanie.

Ce système permet en quelques minutes d'offrir à toute PMR une accessibilité totale aux ERP, tout en ayant une certaine autonomie.

Du côté du propriétaire de l'ERP, le système HandiPass lui permet de se conformer à la loi rapidement, sans devoir supporter le coût de travaux et met en avant un établissement citoyen.

Enfin, grâce à un référencement sur les pages d'handipass.fr dédiées aux établissements équipés d'HandiPass, l'ERP gagne en notoriété et développe ainsi sa clientèle.

EX Industries - Ancienne route d'Irigny - ZA Les Aigais - 69530 BRIGNAIS

Tel : 04 78 70 63 03 / Fax : 04 78 67 45 42

SIRET : 481 091 726 00028